IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est continuée rue des [illegible] de Chartres et [illegible], en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance—On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra [illegible] son abonnement, n'en ait fait connaître son intention au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en Anglais ou en Français, et [illegible] admis que dans une seule langue. Le prix est [illegible] que une langue, et moins, pour chaque insertion à la première insertion.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur HOMER, capitaine Jay, ayant la majeure partie de sa cargaison, partira sous peu pour le dit port. Pour fret ou passage s'adresser à bord, à TOURNE & BECKWITH,
18 déc Nouvelle Levée, no. 28 & 29.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur de marchandises, MICHIGAN, capitaine J. Hart, ayant la moitié de son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
2 déc 28 et 29, Nouvelle Levée.

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines, et prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
9 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER.

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagé, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.
N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
4 septembre—

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Biloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
4 août—6m J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

A VENDRE, le bateau à vapeur DELTA, du port de 99 tonneaux, construit en chêne vert. S'adresser au capitaine Sheridan à bord ou à J. Davis, rue d'Orléans. 8 déc

POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)

Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.

Les goelettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir:

Goelette Fanny,	capitaine	Andrew,	1er,	décembre.
" Comus,	"	Crocker,	4	"
" Cora,	"	Certain,	8	"
" Sarah,	"	Stark,	12	"
"	"		16	"

Les goélettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout temps remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue Poydras, No. 12

POUR LIVERPOOL.

Le navire anglais HEROINE, capitaine Jas. Hudson, au second rang, en bas du marché à viande, est maintenant prêt à prendre du fret. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
21 déc G. VANCE & R. GAMBLE.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe TIGER, capit Eldridge, partira dans 10 ou 12 jours. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
Fr. PERRET & GALLY,
19 déc rue Toulouse

POUR BRAZORIA, Colonie d'Austin.

La goelette paquebot régulier, SAN FELIPE, capitaine S. Triller. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
E W GREGORY,
19 déc 60, rue de Chartres.

POUR BRAZORIA, Colonie d'Austin.

La goelette paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J G Rowland. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
E W GREGORY,
19 déc rue de Chartres, No. 60

POUR BORDEAUX.

La barque française, fine voilière BALLOCHAN, capitaine Dufour, sera prête à commencer de charger dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
THOMAS BARRETT & Co,
8 déc— rue du Canal.

POUR BORDEAUX.

Le A 1, navire cuivré JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, fera voile positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens s'adresser à P. O. BORDE.
16 déc no. 118, rue Royale.

A VENDRE.

La goelette ECLIPSE, de 56 tonneaux, pa.
J. LE BLANC & CO,
4 déc 103, rue Royale.

POUR LA HAVANE.

La polacre bien connue, VIZCAINA, capit. Canal, ayant tout son chargement prêt, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
M. DEL ACEBO,
4 déc rue St. Louis, No. 36

Pour St Yago de Cuba, Puerto Rico, Trinidad ou Nuevitas.

Le beau brick espagnol VENUS, capitaine Hernandez, est prêt à recevoir un chargement et les passagers pour quelconque des dits ports. On offre de bons emménagemens aux passagers. S'adresser à
GARCIA, BUYO & Co,
8 déc No. 34, rue Ste. Anne.

POUR LE HAVRE.

Le brick NOBLE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Mustard, est en chargement pour le dit port, et partira immédiatement. Pour fret de 100 balles de coton, s'adresser à
THEODORE NICOLET & Co.
23 nov 25, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.

Le navire SENATOR, A no 1, taisant [illegible], doublé en cuivre est maintenant en chargement, et sera prêt à faire voile sous peu.
Pour le fret de 200 balles, s'adresser à
THEODORE NICOLET & Co.
No. 25, rue Bienville.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 23, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. R & A B Bein, comme un magasin de coton. S'adresser à FERGUSON & HALL,
22, Vieille Levée.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 25, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. G W Pritchard & co. S'adresser à
FERGUSON & HALL,
22, Vieille Levée.

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et la Douane. S'adresser [6 nov] B MARIGNY.

201 SACS SALT, au débarquement du bateau à vapeur Baltic, et à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
25 déc Rue Nlle. Levée, Nos. 28 et 29.

PENSION DE JEUNES DEMOISELLES, TENU PAR M. & MDE. MONTILLY

Rue Saint-Louis, maison de M. [illegible], entre les rues Royale et Bourbon.

LES classes seront dirigées par Mde. MONTILLY aidée par sa fille ainée.

Cet établissement qui sera ouvert à partir du 15 novembre prochain, se trouvant dans le centre de la ville, mettra les parens à même de profiter des meilleurs avantages que leur offre Mde. Montilly.

Le cours des études se composera de:

La Lecture,
L'Ecriture,
L'Arithmétique,
La Langue Française,
La Langue Anglaise.
Littérature } française anglaise
La Rhétorique et la versification,
L'Histoire ancienne et moderne,
Géographie Astronomique et historique,
Chronologie,
Mythologie.

CONDITIONS.

Prix de l'Externat, $6 par mois, papier, plumes, livres &c., payés à part.

Enfans Accompagnés:

Piano,	$10
Chant,	10
Langue Espagnole,	4
Dessin,	5
Danse,	7

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les écolières remarquables qu'il y a faites, donnera des leçons de musique dans l'institution et en donnera également dans les maisons où il sera appelé.

M. DeGarry, connu depuis 10 ans à la Louisiane, donnera des leçons de dessin et se rendra chez les personnes qui voudraient utiliser ses talens.

Mde. Montilly s'efforcera de mériter ici, les suffrages qu'elle a déjà obtenus à Paris et à Moscou.

Tous les maîtres demeurant dans la maison, les parens peuvent être sûrs de la plus grande exactitude dans les leçons.

Les jeunes demoiselles qui désireraient prendre des leçons de musique, de dessin, de danse ou d'espagnol sans suivre les classes, les recevront aux prix fixés ci-dessus.

Les classes seront ouvertes depuis 8 heures du matin, jusqu'à 5 de l'après midi. 24 oct

Pour les informations, s'adresser chez Mrs. Fs. Canonge, P. Soulé, Labatut, Jh. Dersaux et J. B. Labranche.

CALLIGRAPHIE

MRS. DOLBEAR & FRERES ont l'honneur d'informer les habitans de la N-Orléans, qu'ils sont de retour, et ont rouvert leur académie d'écriture, rue de Chartres, no. 8, où ils donneront des leçons de Calligraphie en tout genre, pendant le jour, jusqu'à 10 heures du soir. Les dames qui le désirent, peuvent recevoir des leçons chez elles. Il est généralement reconnu que, par l'application de la méthode Carstair, que ces MM. ont adoptée, les élèves font plus de progrès en quinze jours qu'ils n'en faisaient autrefois en suivant l'ancien système, et en y consacrant plusieurs années. Ils invitent les habitants qui conserveraient quelques doutes sur l'excellence de cette méthode, à se transporter dans leur établissement afin de s'en assurer par l'examen de plusieurs exemples d'écritures faites par des personnes d'âges différens, dans cette ville et ailleurs. Tous ceux qui n'ont pu achever leurs cours, sont engagés à le faire sans faire de nouveaux frais. Ils informent aussi les personnes qui leur ont demandé des modèles de ce système, qu'une nouvelle publication en sera faite, cet hiver. Nous joignons à cet avis le rapport suivant pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de voir par eux-mêmes. Quant aux autres, nous les prions de s'en référer à nos circulaires.

Nouvelle-Orléans 19 mai, 1834.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture en cette ville, d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves de, puis 8 jusqu'à 60 ans, écrits à différentes époques du cours d'instruction, et après cet examen, c'est avec une vive satisfaction que nous pouvons attester les progrès rapides, sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vus et l'examen du système, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion générale qui vient que ce système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable, c'est d'après ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Le Révérend Mr. C. MAENHAUT,
A. GSAILHE,
J. W. EGNEW,
D. MORPHY,
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans,
Le Révérend G. L. NASH,
Le Révérend G. WINSLER,
W. C. POPE,
L. BRINGIER. 21 nov—6m

SALLE D'ASSEMBLEE, DE LEGE'.

A l'encoignure des rues Camp et Poydras, près du Théâtre Américain.

LE soussigné informe respectueusement le public, qu'il a pris le haut de cette maison, où se trouvent une superbe et spacieuse salle de bal, une salle à souper, des chambres de toilettes pour les dames et les cavaliers, un assortiment convenable pour le dépôt des chapeaux, manteaux, &c., et aussi un superbe restaurat et une buvette.

En faisant respectueusement cette annonce au public, il ajoutera qu'il est sur le point d'engager un orchestre choisi, et qu'il pourra donner au moins une fois par semaine des bals publics.

Les cavaliers qui désireraient donner des bals de société, sont invités à s'adresser à lui, à la salle susdite; où tous les préparatifs nécessaires pourront être faits immédiatement.

Ses prix seront aussi modérés que ceux d'aucun autre établissement de ce genre dans cette ville; et il espère par son zèle et son activité mériter l'encouragement d'un public généreux toujours prêt à récompenser les peines et les soins de ceux qui cherchent à lui plaire.

Son académie de Therpsicore pour les demoiselles et les jeunes cavaliers, sera tenue au même établissement, dans un salon particulier, décoré élégamment. En outre des danses en usage dans ce pays, il enseignera les *Galopades*, *Mazurkas* et toutes les nouvelles danses parisiennes et italiennes.

Le soussigné ne pense pas qu'il soit nécessaire de rappeler à Messieurs les habitans de la Louisiane, les avantages que la jeunesse retire de bel art qu'il professe, il se bornera à dire simple remarque que la dance donne de la grace, de l'activité, qu'elle conserve la santé, et faire acquérir le bon ton, si agréable dans la société.

La première réunion publique sera annoncée dans les gazettes.

Des lettres d'invitation particulière pour les Dames, seront envoyées d'avance, à leur demeure, et aucune autres que celles qui auront reçues des billets ne seront admises.

Les cavaliers qui désireraient obtenir des invitations pour les Dames pourront s'adresser au soussigné.

3 déc—3m J. C. LEGE'.

DOYLE & MAY

PEINTRES,

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 45, de la rue de Douane, au No. 3, rue Carondelet, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils ont constamment les bois et les marbres ci-après nommés:

BOIS.	MARBRES,
Acajou, Chêne de toutes qualités,	Egyptien noir, &c.
Erable, œil d'oiseau,	Gialle et antique.
Bois de satin,	Oriental ou vert antique.
Racine d'érable,	Jaspé.
Bois noire,	Granit de Darby et de Potomac.
Rose, &c.	Marbre blanc italien,
Ebène,	de Sienne et Brodella.
Ormeau,	Gris américain.

On peut en voir des échantillons à leur établissement où se trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du mastic, &c. 10 déc

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur HANNED, a transporté son office rue Bourbon, No. 8, trois portes après la rue du Canal, il répondra immédiatement aux communications qui lui seraient adressées par la poste, et les personnes qui jugeraient convenable de lui demander des conseils par écrit en ajoutant le prix de la consultation, recevront la prescription écrite, et aussi le mode du traitement qu'ils auront à observer, et aucune question ne sera faite. Il espère que vingt ans de pratique, lui donnent un droit à la confiance publique. 2 déc—1m

LE soussigné, Docteur en médecine des facultés de Paris et de Louvain, membre de plusieurs sociétés &c, a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile en cette ville, rue de la Douane, no. 111. Un long séjour et une pratique étendue dans une des colonies françaises (la Guadeloupe), l'ont rendu familier avec les affections de ces climats, comme aussi avec les [illegible] chez de Paris [illegible], et spécialement les accouchemens et les maladies des femmes et des enfants.
25 nov—1m CHELUPT.

J. P. LAMBERRE, fabricant d'instrumens de chirurgie, coutelier, fait [illegible] à lame d'or en d'argent et autres, répare tout ce qui a rapport à son art; [illegible] fait grand cela [illegible] instrumens de [illegible].

Il espère obtenir par les soins qu'il prendra à ses travaux la protection qui lui a été [illegible] la Société Royale d'Académie de [illegible].

Sa demeure est rue Royale, no. 140, entre Toulouse et St. Louis. 20 nov—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. H. DOMINGON.

IL sera vendu le mercredi, 24 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi, à la requête de L. M. Mallein et de C. G. Bonduquel, syndics des créanciers de la société Clapier & Micoud, et du consentement de Dame Marie Varion, veuve Clapier, comme héritière de Florentine Adelaïde Clapier, sa fille décédée, les propriétés suivantes, savoir:

1o. Un lot de terre situé rue Bienville entre les rues Royale et Bourbon, désigné par le no 22, et ayant trente pieds de face à la rue Bienville sur 59 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de Madame Hopp, et de l'autre par celle de S. Field, ensemble les constructions et édifices qui s'y trouvent. Cette propriété avantageusement située, a toujours et est actuellement louée 35 piastres par mois, ou 420 piastres par an.

Conditions: $1100 16 comptant, et si l'acquéreur le préfère, en un billet à 1 an, endossé à satisfaction et portant intérêt à 5 pour cent et hypothèque; la balance à 1 et 2 ans de terme sans intérêt en billets aussi endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2o. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le no. 9 de l'ilet, no. 28 du plan du dit faubourg, ayant 60 pieds de face au chemin à coulisses sur 120 de profondeur et faces à la rue des Libéraux, dont il forme l'encoignure.

3o. Un lot de terre situé au même faubourg et désigné par le numéro 7 du dit ilet, no 28, ayant 60 pieds de face au chemin à coulisses sur 120 de profondeur et face à la rue de la Force, dont il forme l'encoignure.

4o. Un lot de terre situé au même faubourg, composé de tout l'ilet, no. 114 du plan du dit faubourg, mesurant 300 pieds de face à la rue Annette, 180 pieds de face à la rue de la Loi et 125 à l'Espérance.

Conditions: pour les 3 lots de terre du nouveau faubourg Marigny, 1 et 2 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant [illegible] notaire public, aux frais des acquéreurs, et la mise en possession par le voyer de la ville sera aussi aux frais de ces derniers. 17 déc

PAR J. B. SLAGUE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 novembre 1834, et à la requête de L. A. Nadaud, syndic des créanciers de D. O. Nadaud, il sera vendu le samedi 3 janvier 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, la moitié indivise des Lots A B, de l'ilet No. 1, situés au faubourg Washington; le lot A ayant 50 pieds 3 pouces de face sur le fleuve sur 145 pieds 5 pouces de profondeur, le lot B ayant 50 pieds 3 pouces au fleuve sur 144 pieds 2 4-5 pouces de profondeur, le tout conformément au plan dressé par M. B. Buisson, le 20 mai 1833 et déposé en l'étude de M. C de Armas, notaire public.

Conditions comptant:—Les actes de ventes seront passés pardevant M. Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1er. déc

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le 26 courant, à midi, à la bourse de Hewlett, une jolie bâtisse en briques nouvellement construite de 4 appartemens, galerie et cabinet avec une cuisine également en briques, sise sur un terrain rue Dauphine No 296, mesurant 34 pieds sur 64. 8 déc

PAR J LE CARPENTIER.

IL sera vendu vendredi, 26 décembre à 10 heures précises du matin, à l'encoignure Condé et St. Philippe, Le fond de cabaret composant un assortiment de liqueurs et comestibles de bonne qualité.

Plus quelques meubles et objets de ménage. Les conditions au moment de la vente. 16 déc.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 25 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, un Terrain situé rue Royale entre St. Philippe et Ursulines, ayant 30 pieds de face à la rue Royale, sur 121 pieds de profondeur.

Conditions:—$2120 payables le 14 mai 1835, le reste en mars 1836, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 16 déc

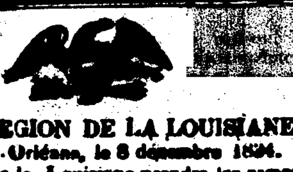

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 8 décembre 1834.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes dimanche 28 décembre, à 10 heures précises du matin, et se réunira sur la place d'armes, pour être passée en revue et célébrer l'anniversaire de la mémorable bataille du 23 décembre 1814.

Une distribution de cartouches et de gargousses aura lieu sur la place d'armes, une inspection rigide sera faite des fusils et des gibernes, par les officiers de compagnies.

Les officiers commandants de compagnies devront fournir sur les lieux, un état exact de la force de leurs compagnies, et devront envoyer des escouades de corvée pour fermer la grille, et en garder les portes, une demi heure avant l'heure fixée pour la revue.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général J. B. Plauché, commandant la légion.

D. AUGUSTIN, aide de camp.

Acte pour pourvoir à l'organisation et à la discipline de la milice de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 8 mars 1834.

Sect. 79. Il est de plus décrété &c. Que l'officier commandant, peut à une revue, désigner les limites de la parade (aucun chemin public ne devant y être inclus) et si quelqu'un franchit les dites limites sans le consentement ou la permission de l'officier commandant, il peut être mis en prison jusqu'à la fin de la revue, à la discrétion de l'officier commandant, et si quelqu'un n'étant pas de service cherche à interrompre les exercices de la revue en faisant du bruit ou en se conduisant d'une manière inconvenante, l'officier commandant aura le pouvoir de le détenir sous garde, jusqu'à ce que la revue soit passée.

Sect. 17e. de l'acte approuvé le 12 février 1813. Si à la parade ou revue d'aucun corps il se trouvait parmi les spectateurs une ou plusieurs personnes appartenant à ce corps, l'officier commandant aura le droit de les faire rentrer à leur poste, et en cas de désobéissance, de les faire emprisonner pendant la revue et de les condamner à une amende qui sera fixée par un cour d'assessement, laquelle amende ne pourra excéder dix piastres. 10 déc

Compagnie de l'Eclairage au moyen du Gaz, de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné que la souscription au fond capital de la Compagnie de l'éclairage au moyen du Gaz, fixée à $600,000, en actions de cent piastres chaque, sera ouverte au bureau de la *Compagnie d'Assurance des Négocians* dater d'aujourd'hui, jusqu'à samedi prochain inclusivement, de 9 du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Les conditions auxquelles M. Caldwell offre cet établissement, maintenant en pleine activité, et les privilèges que lui accorda la Législature, sont extrêmement favorables, et peuvent être vus au bureau où la souscription est ouverte.

Les conditions de la souscription sont comme suit:

Cinq piastres comptant, par action, et vingt cinq piastres aussi, par action, en billets de l'actionnaire, à un et cinq mois de date. Aussitôt la clôture des registres une assemblée des actionnaires sera convoquée pour organiser la compagnie.

Nouvelle-Orléans, le 25 Novembre 1834.
M. MORGAN,
S. J. PETERS,
H. C. CAMMACK,
P. J. TRICOU,
J. P. FRERET,
GLENDY BURKE,
GEO. EUSTIS,
R. O. PRITCHARD.
Commissaires.

N. B. Les commissaires ont ouvert de nouveau les livres de souscription jusqu'au 31 du courant. 9 déc—10t

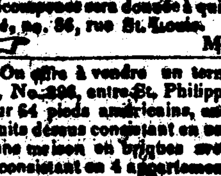

Il a été logé à la geole de la paroisse Jefferson, les esclaves suivants, savoir:

Marayé, appartenant à M. Tailor, de la Nouvelle Orléans.

Frédérick, un petit nègre à M. Tricou.

Joshua, un nègre à M. Rive, de la ville. 20 déc

25 PIASTRES DE RECOMPENSE

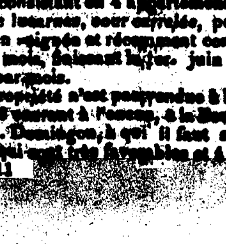

Partie marronne de chez le soussigné la semaine dernière, la négresse américaine RACHEL, d'environ 4 pds quelques pouces de hauteur, âgée de 18 à 20 ans; elle est corpulente, figure ronde et portait généralement un mouchoir de couleur autour de sa tête; le propriétaire ne peut désigner l'habillement qu'elle avait sur elle, lors de sa disparution, elle avait un collier de fer au cou depuis trois ou quatre jours.

Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, no. 36, rue St. Louis.

3 déc— M. DEL ACEBO.

AVIS.—On offre à vendre un terrain situé rue Dauphine, No. 296, entre St. Philippe et Ursulines, mesurant 34 sur 64 pieds américains, ensemble avec les édifices construits dessus consistant en une double cuisine en briques et une maison en briques avec mur d'appui de 12 pouces, consistant en 4 appartements, cabinets, caves, grenier avec lucarnes, cour carrelée, puits, et le tout d'exécution bien soignée et récemment construit, et loué pour un bail de 8 mois, finissant le 1er juin 1835, à raison de 40 piastres par mois.

Si cette propriété n'est pas vendue à l'amiable, elle sera vendue le 26 courant à l'encan, à la Bourse de Hewlett à midi, par H. Domingon, à qui il faut s'adresser pour les conditions, qui sont très favorables et à de longs termes.

13 déc—1t

VENTE A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu samedi, 27 janvier 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, par ordre des syndics des créanciers de J. B. Ory et à la faillite récente de A. H. Dépinay.

La négresse Cécile, âgée de 30 ans.

Conditions: Payable en mars prochain, en billets endossés à la satisfaction des syndics et hypothèque.

L'acte de vente sera passé par O de Armas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 20 déc

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu jeudi, 25 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain situé rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines, ayant 30 pieds de face à la rue Royale, sur 121 pieds de profondeur.

Conditions—$2120 payables le 14 mai 1835, le reste en mars 1836, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 20 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu lundi, 29 décembre à midi précis à la Bourse Hewlett:

Trois superbes lots de terre formant l'encoignure de la rue des Champs Elysées (chemin à coulisses) et de la rue des Bons Enfans, vis-à-vis de la place de l'Hôpital divisé en lots que la corporation doit faire vendre le 31 du courant.

Lot no. 1, mesure 31 pieds 11 pouces 2 3 de face à la rue des Champs Elysées sur 100 pieds de profondeur et face à la rue des Bons Enfans et à la place de l'Hôpital. Il existe sur le lot une petite maison en bois bâtie sur l'encoignure, ainsi qu'une petite cuisine et autres bâtisses dans la cour louée $15 par mois à bail jusqu'au 25 juin prochain.

Lot no. 2, mesure 31 pieds 11 pouces 2 3 de face à la rue des Champs Elysées, sur 100 pieds de profondeur, attenant d'un côté au no. 1, et de l'autre à la propriété de M. W. McCawley.

Lot no, 3 mesure 27 pieds 9 pouces 2 3 de face à la rue des Bons Enfans et de la place de l'Hôpital sur 63 pieds 11 pouces 2-3 de profondeur, attenant d'un côté aux nos. 2 et 3, et de l'autre à la propriété de M. Magnon.

Ces lots seront vendus conformément au plan qui est exposé à la Bourse.

Conditions—un tiers payable le 1er de mai prochain, et la balance à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'au parfait paiement. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par M. L. T. Caire. 20 déc.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

M. VITO VITI a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il a ouvert un magasin, joignant l'Hôtel de Bishop, et qu'il y aura vente partielle, mercredi, le 24 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Il offrira en vente une grande variété d'articles riches et de prix.

Aussi horloges de première qualité, vases, chandeliers, candelabres, verrerie découpée, services à diner, à thé.

Aussi un joli assortiment d'ouvrages en écaille, consistant en boites de toilettes et d'ouvrages pour dames, &c.

Peintures riches et une variété d'autres articles; et son magasin sera ouvert mardi, afin que le public puisse venir examiner ses effets. Conditions, lors de la vente. 20 d

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le lundi, 29 du courant, à midi précises, à la Bourse de Hewlett,

Deux Lots de Terre (situés à un ilet du port seulement et tout près de la presse à coton de la levée) mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Montégut, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur. Ces lots font partie de l'ancienne propriété Cevallos, leur proximité du fleuve les rendent propres à y établir des dépôts de matériaux; ils sont environnés de belles maisons.

Ces lots seront vendus conformément au plan qui est exposé à la Bourse.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par M. L. T. Caire. 19 déc

PAR F. DUFILLET.

IL sera vendu le mardi, 30 décembre, à midi, au café de la Nouvelle Bourse, les biens ci-après, savoir:

1° Un beau Terrain situé dans le carré de cette ville, rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 40 pieds et plus en façade et 122 pieds en profondeur; sur lequel il existe une bâtisse haute et neuve, en briques, composée d'écuries, remises, magasin et chambres.

2° Un Lot de Terre situé au faubourg Annunciation, rue de la Vieille Levée, entre les rues Céleste et Nunnes, ayant 25 pieds 8 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur (mesure française).

3° Deux Lots de Terre situés au faubourg Clouet, du côté Ouest de la rue Piété, ayant chaque 32 pieds de face, sur 118 pieds de profondeur (mesure française) avec les bâtisses qui s'y trouvent.

4° Deux autres Lots de Terre situés au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Bagatelle et St. Jn. Baptiste, mesurant chaque en pied français, 60 pieds de face sur 60 pieds de profondeur.

5° Cinq autres Lots de Terre situés au faubourg Washington, et dépendant de la ci devant habitation de J Lombard fils; désignés par les Nos. 6, 7, 8, 9 et 10, de l'ilet 16, sur le plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire; ayant chaque 30 pieds 8 pouces de face à la rue Barthélemy, sur 120 pieds de profondeur (mesure anglaise.)

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Gustave Le Gardeur, notaire, aux frais des acquéreurs. 17 déc—6,2pc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le mercredi, 27 du courant, à midi, à la Bourse,

Un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues de la Levée et du Quartier, et faisant face à la place Jackson. Ce terrain mesure 75 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue du Quartier, sur 24 pieds de profondeur et face à la rue de la Levée, formant la moitié du terrain acheté par M. W. Tibbett, et joignant les jolies bâtisses en briques dernièrement construites pour une somme de $16,000. Le terrain entier aujourd'hui coûté 12,000 et cet achat est considéré comme un des plus avantageux. La moitié maintenant offerte en vente, est nécessairement responsable pour l'hypothèque fournie sur le tout, mais les bâtisses érigées sur l'autre moitié sont une suffisante garantie pour que la moitié qui doit être vendue ne soit responsable que pour sa proportion, qui est de $6000.

Conditions, L'acquéreur se chargera de l'hypothèque de $6000 payable en cinquième au 23 janvier 1835, et les autres cinquièmes aux mêmes époques des années 1836, 37, 38 et 39—le surplus à 6 mois de crédit, à partir du jour de la satisfaction du vendeur et hypothèque; et l'acquéreur devra fournir sécurité pour la première hypothèque. Le plan est exposé à la Bourse. 19 déc

Le Cours des Leçons de

L'ECOLE DE MEDECINE

DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves. THOMAS HUNT, M. D.
20 oct—3m Doyen de la faculté.

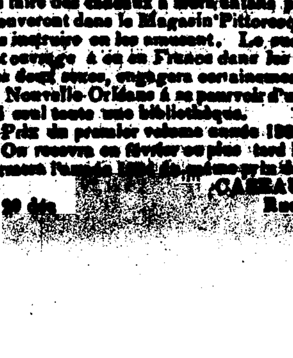

BARRAUD, coiffeur a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'établir son magasin, encoignure des rues Royale et Dumaine, et qu'il vient de recevoir de Paris, un joli assortiment de PARFUMERIES, fleurs pour coiffures, cheveux de toute espèce, gants, &c.

Il donne des leçons de coiffure à des prix modérés, et espère par son zèle mériter la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder. 20 déc.

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE

Nos 12, rue Dumaine, entre Levée et Condé.

N. MAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre de New-York de première qualité, qu'il offre à vendre à bon marché.

Bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons à vendre à bon marché. 23 juin—

MAGASIN PITTORESQUE.

IL reste encore un très-petit nombre d'exemplaires de cet utile recueil; les familles qui sont dans l'habitude de faire des cadeaux à leurs enfans pour le jour de l'an trouveront dans le Magasin Pittoresque tout ce qui peut les instruire ou les amuser. Le succès prodigieux que cet ouvrage a eu en France dans les collèges et pensions, dès deux années, engagera certainement les instituteurs de la Nouvelle-Orléans à se pourvoir d'un ouvrage qui vaut à lui seul toute une bibliothèque.

Prix du premier volume cartonné 1833—$3.

On recevra en février ou plus tard le second volume qui formera l'année 1834 du même prix de—$3.

CAMAUX & BIZOTAT,
20 déc Rue Royale, No. 155.

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue St. Anne, No. 30, le lundi 29 décembre 1834, à 4 heures P. M. Une presse à imprimerie et des caractères d'imprimerie. Saisis à la poursuite de J. R. Loreilhe vs. J. J. Bérard. Conditions comptant.
10 déc B. BEAUREGARD, marshal.

Lefebvre et Durel vs. [illegible] Flagg.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, le vendredi, 30 janvier 1835, à midi.

Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, à l'encoignure des rues Gravier et Carondelet, mesurant 25 pieds de face à la rue Gravier, sur 96 pieds 1 pouce de profondeur face à la rue Carondelet, 91 pieds 8 1-2 pouces sur la ligne parallèle à la susdite rue Carondelet et 24 pieds 7 pouces dans la profondeur, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions: Comptant.
18 déc B BEAUREGARD, marshal

Marie Thérèse Suzanne Griffin et Joseph Bolli.

EN vertu d'une saisie et vente à moi adressé par l'hon. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le mardi 20 de janvier 1835, à midi, un certain lot de terre situé dans les derrières de cette ville désigné par le no. seize dans l'ilet G, formant l'encoignure des rues St. Philippe et Derbigny, mesurant au pied français, quarante pieds de face à la rue St. Philippe sur cent dix-sept pieds de profondeur sur la rue Derbigny, borné d'un côté par le no. 10, après un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville le 15 mars 1832, et déposé dans l'office de L. T. Caire, notaire public. Conditions de la vente: Cent treize piastres 33 1-3, payables le 19 mars 1835, en un billet endossé à satisfaction du mandat portant hypothèque sur le dit lot de terre, et la balance du prix payable comptant.
13 déc B. BEAUREGARD, marshal.

Thomas Harrison contre Thomas Multihill.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le 3 janvier 1835, à 4 heures P. M. 1 Side Board, saisi dans cette affaire. Conditions—Comptant.
22 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

D. Seghers contre M. B. Brewer.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau rue Ste. Anne, No. 30, le samedi 3 janvier 1835, à 4 heures P. M. divers Meubles saisis dans cette affaire. Conditions—Comptant. 22 déc B. BEAUREGARD maréchal.

J. Richerson & Dr. Y. McHaniel contre Wilson.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Cité de la Nelle.-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, le 3 janvier 1835, à midi, une Montre en or *patent lever*, saisie dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant.
22 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 5 janvier 1835, à 4 heures de l'après-midi, au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Esplanade et Levée, une butte de terre du fleuve, contenant environ mille charrettées plus ou moins saisie à la poursuite de J. A. Lacroix. Conditions—comptant.
22 déc B BEAUREGARD.

L. J. Pecquet contre Romain et al.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres le 26 janvier 1835 à midi, une petite mulâtresse nommée Marie, âgée d'environ douze ans, saisie dans cette affaire. Conditions—comptant. 22 déc B BEAUREGARD, marshal

John Green contre divers tableaux, un rail road en miniature, et divers objets et John Walker, propriétaire ab sent.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 5 janvier 1835, à midi, à l'encoignure des rues Gired et Commerce, divers tableaux, le contenu d'une boite et un rail road en miniature, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant. B. BEAUREGARD, marshal
22 déc

LIQUEUR de mérise et eau de vie de mérise; 60 caisses Liqueur de mérise, qualité supérieure; et eau de vie de mérise, en quarts et en pintes, reçue de Copenhague par Boston, et à vendre par
GRAY, DURRIVE & CO,
18 déc 42 et 43, Nlle. Levée

Succession de feu Dme. Magdelain Baumgartner, ve. P. Businger.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de cette succession, d'avoir à présenter leurs réclamations et les titres à l'appui, au bureau de M. Gustave Le Gardeur, notaire public, dans le plus bref délai possible.
13 déc—10 SAMUEL KIBOURZ, exéc. test.

LES personnes qui désireront contracter pour qu'on leur fournisse du bois de chauffage à l'année, et de qualité supérieure, pourront s'adresser à
ARMAND MARIGNY,
10 déc—3m Au Rail Road.

AVIS.—Des propositions cachetées seront reçues par le président des marguilliers de l'église St. Louis d'ici au 1er. de janvier prochain, pour le remblaie à faire dans l'ancien cimetière des catholiques. 9 déc—3

550 Hhds prime Sugar; 15,000 Gallons Molasses. For sale on plantations below town, by
dec 9 DUCROS & MORPHY.

EN débarquement du navire Jeune France, et à vendre par le soussigné,

Vin rouge (Médoc) en barriques,
Vin blanc (Sauterne) en tierçons,
Do do (Haut Barsac) en caisses,
Vinaigre blanc en tierçons; fruits à l'eau de vie assortis; Anisette fine.

Et en Magasin: 200 caisses vin rouge (St. Estèphe Médoc); 50 do de blanc Haut Barsac.
5 déc A. ST. GEORGES.

VENTES A BAS PRIX.

Pour cause de dissolution de Société.

LA société Veuve Van Rooten & Co., devant être dissoute au 15 Janvier prochain, offre à vendre à bas prix, les articles qui se trouvent en leur magasin, rue Royale, No. 156, vis à vis la Banque Consolidée.

Plus à bon compte.—1 caisse 100 Sabres d'infanterie; 1 Poêle en faïence; 7 belles Glaces françaises; 1 paire Candelabres; 2 Rechauds; 2 petits Pianos à vent; Bijouteries; Vitrières &c. et 30 paniers Champagne 1ère. qualité, d'Epernay.

Si d'ici à cette époque les articles ci-dessus ne sont pas vendus, ils seront criés à l'enchère publique, par T. Mossy & co. 2 déc—1m

CAFE DE RIO—300 sacs Café de Rio, de première qualité, à vendre par WM. G. HEWES,
3 déc rue du Camp, No. 66

JACQUES LIEUX, Peintre d'enseignes, de maisons, et d'objets de goût, informe respectueusement les habitans de la Nouvelle-Orléans et de son voisinage, qu'il est venu se loger à l'encoignure des rues Poydras et Magasine, où il recevra toutes les commandes qu'on pourra lui faire dans le genre d'occupation auquel il se livre. Il s'offre de peindre les maisons, et les enseignes, de dorer, du lustrer, de placer les papiers de tapisserie, de colorer les murailles. Il espère par le bas prix de son travail, par sa diligence et son bon ouvrage mériter toujours l'encouragement public. 16 oct—6m

PROPRIETE A LOUER.

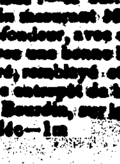

Le soussigné devant s'absenter, offre à louer à BAIL, la jolie propriété qu'il occupe maintenant, située dans le faubourg Washington, formant encoignure du chemin public et de la rue Pologne, mesurant 115 pieds de face au fleuve, sur 200 pieds de profondeur; plus un lot de Terre y adjoignant formant l'encoignure de ladite rue Pologne et Moreau, ayant 60 pieds de face à la première et 153 pieds à la rue Moreau, le tout entouré depuis un mois de pieux neufs.

Les bâtisses consistent en une jolie Maison, composée de dix appartemens dont cinq à feux, une grande galerie devant et derrière deux caves et deux cabinets, dans la cour derrière la maison, il y a deux cuisines séparées, avec chacune une chambre à domestique, une bâtisse de deux appartemens sur la rue Pologne, une autre bâtisse faisant encoignure de ladite rue Pologne et Moreau, ayant quatre chambres à feu et une remise, une écurie pour loger huit chevaux, et une remise avec un grenier à foin et à maïs, au-dessus, deux poulaillers, un pigeonnier, deux latrines; four, puits, &c. il y a devant la maison un jardin de 115 pieds de large sur 125 pieds de profondeur et chaque côté de ladite maison un parterre, le tout planté d'arbres fruitiers, arbrisseaux et arbustes d'agrémens.

Cette propriété n'étant éloignée de la ville que d'un mille et demi, convient parfaitement à quelqu'un qui voudrait faire du bois pour les bateaux à vapeur ou pour envoyer en ville. La levée étant très-large et isolée en chantier depuis deux ans, on peut aussi faire un très bon revenu en ayant des vaches et faisant vendre du lait en ville.

AUSSI:—A bail, adjoignant la propriété ci-dessus, un Terrain mesurant 300 pieds de face au fleuve sur 600 pieds de profondeur, avec des cabanes à nègres, écuries, appentis, &c. avec une bonne batture, en face; ce terrain est bien entouré, remblayé et séché; et était ci-devant employé comme entrepôt de bois. Pour les conditions, s'adresser à M. Bourdin, sur les lieux, ou au No. 84, rue Bourbon.
17 déc—1m

VENTES PAR LE SHERIF.

C. A. J. Belot contre les créanciers de les créanciers de Belot & Co.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de cour, à moi adressé, il sera vendu le mercredi 24 courant, à 11 heures et demie, à l'encoignure des rues d'Enghein et de la Vieille Levée, faubourg Marigny, un Cheval et une quantité de Planches, &c. &c. abandonnés par l'insolvable à ses créanciers de Belot & Co. Conditions comptant. 15 déc G. W. MORGAN, shérif.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu sur les lieux, encoignure des rues de la Commune et Carondelet, en cette ville, le vendredi, 26 de décembre courant, à 11 heures et demie du matin, 1 side board; 1 bureau; 1 table à déjeûner; 1 bois de lit; lit et fournitures; 20 chaises; 1 psyché et divers articles de meubles de maison; 4 vises pour les presses à coton &c. Saisis à la poursuite de Ralph Ferriday & co.
Conditions: comptant.
15 déc G W MORGAN, shérif

Les exécuteurs testamentaires de feu Pierre Romain vs. Thomas Romain.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi, 30 décembre courant, à une heure après midi,

La négresse Marie Louise, âgée de 50 à 60 ans, ayant perdue un œil, et étant infirme.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite esclave sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offerte à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécurité portant 5 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur la dite esclave jusqu'à parfait paiement.
15 déc G W MORGAN, shérif

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le lundi 12 janvier prochain, à 1 heure après midi.

1o. La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit: Un certain Lot de terre situé dans le dit faubourg Ste. Marie, rue du Camp, dans l'ilet compris entre les rues du Camp, St. Joseph; St. Charles et Julie; le dit lot mesurant, au pied anglais, cinquante trois pieds quatre pouces de face à la rue du Camp, sur cent soixante treize pieds de profondeur, et désigné par le No. 3, sur un plan dressé par le voyer de la ville 22 avril 1829.

2o. Les six Lots de Terre situés au faubourg Ste. Marie, dans l'ilet compris entre les rues Baronne, Philippa, Gravier et des Communes, et désignés par les numéros un, dix, onze, douze, seize et dix-sept, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 15 février 1821. Le Lot No. un, mesure cinquante neuf pieds six pouces de face à la rue de la Commune, cent quarante six pieds un pouce et quatre huitièmes à la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 2, et cinquante neuf pieds un pouce dans la profondeur. Le lot No. dix, mesure vingt sept pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent vingt trois pieds, sept pouces et quatre huitièmes de face à la rue Philippa, cent vingt deux pieds huit pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise d'une partie du numéro neuf. Le lot numéro onze adjoignant le numéro dix, et mesurant vingt sept pieds deux lignes de face à la rue Gravier, cent vingt un pieds neuf pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du numéro douze, cent vingt deux pieds huit lignes et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot numéro dix et vingt sept pieds quatre ligne dans la profondeur. Le lot numéro douze, adjoignant le No. onze, mesure vingt sept pieds deux pouces de face à la rue Gravier, cent vingt pieds dix pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds quatre ligne de profondeur. Le lot No. seize, adjoignant le lot quinze, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. sept, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. quinze, et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur; et le lot numéro dix sept adjoignant le no. seize, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante six pieds un pouce et quatre huitièmes sur la ligne qui le divise de la propriété de dame Freret, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui la divise du lot No. seize, et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui y appartiennent, saisis à la poursuite de R. O. Pritchard. Conditions:—Comptant
9 déc G W MORGAN, shérif

Les exécuteurs testamentaires de Thomas Compton vs Jonathan Chase.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à 1 heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

Le lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, en cette ville, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la rue du Camp, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, et désigné sur le plan fait par Jos. Pilie, voyer de la ville et déposé en l'étude de Greenbury R. Stringer, notaire public, le 25 mai 1830, comme No. 11, avec tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions: Comptant.
9 déc G W MORGAN, shérif

Compagnie de Banque et Canal et autres vs Robert Copland.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à une heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente comme suit, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans la paroisse d'Orléans, et désigné comme No 5, sur un plan dressé par C F Zimpel, député voyer, daté du 27 avril 1833, et déposé au bureau de F Grima, notaire public, contenant environ 777 acres, et formant une partie de l'habitation connue sous le nom de Habitation Macarty, adjoignant, mais non inclus dans la ville de Carrollton.

Conditions: $5300 comptant, avec intérêt légal sur $9650, du 27 novembre 1833, et sur $9650 du 1er mai 1834, la balance payable en trois portions égales de 1er mai des années 1835, 1836 et 1837, respectivement, sans endossement, mais sécurité sur hypothèque spéciale.
10 déc G W MORGAN, shérif

Manette Macarty veuve de F. Montreuil vs Joseph M. Fernandez.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, samedi 10 janvier prochain, à 1 heure

La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de saisie et de vente, comme il suit, savoir:

Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Montreuil, borné par les rues Elmire, Morales & Urquhart, et formant l'ilet désigné par le No. 15. Conditions comptant.
8 déc G W MORGAN, shérif

Alexandre Milne jr. contre Jean Pénna.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 10 janvier prochain, à une heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit:

Cinq Lots de Terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, savoir: les lots 4 et 10 de l'ilet No. 8, lots No. 5 et 6, de l'ilet 168, et lot No. 12, de l'ilet 129, d'après un plan de la dite ville, fait par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, en date du 15 mai 1831, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public de cette ville. Conditions: comptant.
8 déc G W MORGAN, shérif

William Lake vs. Paul Pandelly.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, vendredi 26 décembre prochain, à 1 heure après-midi,

L'esclave Polly, alias Mary, âgée de 20 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
28 nov G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE DISTRICT.—Philippe Guesnon, exécuteur testamentaire d'Antoine Caraby contre Pierre Ogier et John Michel. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, Samedi, 27 décembre, à une heure après midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, à l'encoignure des rues Gravier et Philippa, mesurant 44 pieds 5 pouces de face (mesure française) de face à la rue Gravier; 100 pieds 4 pouces de face à la rue Philippa, 36 pieds 8 pouces dans la profondeur, et 102 pieds 3 pouces, en arrière, sur une ligne perpendiculaire à la rue Gravier: ensemble avec toutes les maisons et autres bâtisses, ainsi que toutes les dépendances y appartenant saisies dans cette affaire, comme étant la propriété de Pierre Ogier.

Conditions de la vente: $1616 66 2-3 payable le 5 de mai 1835 en un billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement, et le reste comptant. 17 déc G. W. MORGAN shérif.